



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 26 Mars 2019

BU 024 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 25

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Patrice VILLALONGA, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Ont donné pouvoir : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Adrien LAVIER à Gilles BEDER (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Étaient Excusés : Florent GAILLARD, Jacques GUILLOT,

Étaient absents : Yves DECOTE (Vice-Président), Denis BRENAUX, Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Dominique PELLIN.

Convocation faite le : 20 mars 2019

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 015 DE du 07 février 2017) en matière de « *Vente de terrains dans le cadre de lotissements ou ZAC, d'habitation ou économiques, créés par la Communauté de Communes, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes* » ;

VU la délibération réf. MF/VP N°15/17 prise par le Conseil communautaire de la CCAVV le 2 Mars 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAC de l'Ethole à Arbois ;

VU les plans de division établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

VU la délibération référencée BU 008 DE prise par le Bureau Communautaire le 29 Janvier 2019 comportant plusieurs ventes de terrains en ZAE ;

VU, au sein de la délibération précitée, la vente d'un terrain (composé des lots N°12 et N°13) situé en ZAC de l'Ethole consentie par la CCAPS au bénéfice de Madame Alice BOUVOT, EARL les Vins de l'ABCD ;

VU la nécessité de modifier les caractéristiques de cette vente pour prendre en compte une servitude de passage et de réseaux liée à la présence d'une canalisation d'AEP souterraine traversant ledit terrain (erreur matérielle dans la 1^{ère} délibération) ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de vente à M. Alice BOUVOT, EARL Les Vins d'ABCD (Producteur de Vins) ou à toute autre société que Madame souhaitera constituer en vue de l'achat de deux lots :

- Le lot N°12 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section ZH N° 295) d'une superficie globale de 1 604 m² répartie comme suit :

- o D'une superficie de 1 487 m² au prix de 22 € HT / m², soit 32 714 € HT, (Le prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge) ;
- o D'une superficie de 117 m² (39 ml de long X 3 ml de large) au prix de 1 € / m², soit 117 € (grevée d'une servitude de passage et de réseaux liée à la présence d'une canalisation d'AEP souterraine), terrain inconstructible donc n'entrant pas dans le champ d'application de la TVA ;